

# COMMUNIQUÉ

## CORONAVIRUS

### COVID-19

Communiqué

#### **Cellule opérationnelle du 25 mars 2020**

La cellule opérationnelle du Département de la Vienne s'est tenue ce mercredi 25 mars sous forme de télé-conférence sous la présidence de Bruno BELIN.

Valérie DAUGE, Rose-Marie BERTAUD, Anne-Florence BOURAT, Marie-Renée DESROSES, Henri COLIN, Pascale MOREAU, Marie-Jeanne BELLAMY, respectivement en charge des politiques de Solidarités, Santé, des Personnels, de l'Éducation, de l'Aménagement du Territoire, et du SDIS y participaient en présence des directeurs concernés.

Livraison des 150 000 masques commandés, situation dans les EHPAD et les Résidences Autonomie pour Personnes Agées et Personnes Handicapées, services d'aides à domicile, établissements d'accueil des enfants placés, réouverture des collèges sont autant de sujets qui ont été abordés.

#### **Personnes Agées, Personnes Handicapées :**

Compte tenu des événements de ces derniers jours et de la progression des cas de COVID-19 annoncée dans les deux semaines à venir dans la Vienne, la plus grande attention est portée à la situation des personnes âgées et handicapées : « *Il faut veiller à la stricte application du confinement et il ne doit y avoir aucune brèche* » rappelle Bruno BELIN. Les résidents sont confinés et aucune visite extérieure n'est autorisée dans les établissements. Les repas doivent être pris en chambre. Ces dispositions sont élargies aux Résidences Autonomie et s'appliquent à tous les établissements accueillant des Personnes Agées et Handicapées. « *Les contacts avec les familles doivent se faire par les moyens technologiques à notre disposition (téléphone, tablette...) pour ne pas rompre le lien. C'est fondamental pour les personnes âgées qui souffrent de l'isolement imposé par les circonstances.* »

#### **Masques :**

150 000 masques ont été commandés par le Département pour les personnels en relation avec le public : services d'aides à domicile, soignants, ADMR, résidents des EHPAD et résidences autonomie,

les lieux d'accueil des Personnes Handicapées, les personnels des établissements accueillant des enfants placés. Commandés le 22 mars, ils seront livrés d'ici 8 jours.

### **Les établissements d'accueil des enfants placés :**

Bruno BELIN demande à maintenir la plus grande vigilance face à la capacité d'accueil des structures, que ce soit en ce qui concerne le nombre de places disponibles ou le suivi des personnels suffisants à l'encadrement et l'accompagnement.

### **Allocations (RSA...)**

Toutes les allocations sont maintenues rappelle Bruno BELIN. *« Je souhaite rassurer les bénéficiaires du RSA et tous ceux qui perçoivent des prestations. Elles sont mises en paiement. Nous sommes mobilisés pour que les retraits en numéraire puissent se faire dans les bureaux de poste, avec une attention toute particulière au maillage en milieu rural »*

### **Soutenir les professionnels de santé**

Face à la nécessité de modifier l'organisation habituelle du fonctionnement du système de santé, l'attention est attirée sur les comportements à adopter par les patients et le soutien à apporter aux professionnels de santé. Il est souhaitable qu'un maximum de généralistes basculent en téléconsultation comme certains l'ont déjà fait et il faut éviter autant que possible les déplacements dans les cabinets pour de la « bobologie » et l'engorgement des laboratoires pour des bilans non indispensables.

### **Subventions**

Suite aux différentes sollicitations d'organismes d'événements ces derniers jours, Bruno BELIN tient à rassurer le monde associatif : *« Les subventions aux associations sont maintenues en 2020. Il ne faut pas ajouter de la difficulté à la difficulté. »*

### **La réouverture des collèges :**

Le retour des élèves est envisagé pour le lundi 4 mai. Il est prévu que les personnels du Département engagent, dans les 72 heures précédentes, la désinfection totale des établissements et la remise en marche des matériels, notamment pour assurer la restauration scolaire dès la reprise.

Contact presse Département de la Vienne :

Virginie SAINT-FAUST

06 99 78 45 44

vsaintfaust@departement86.fr